

Le **25 septembre 2013** à 20 heures 30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse HURNI, Marie-Thérèse DORE, Ghislaine PERRIN, Mrs Michel COURAGEOT, Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, membres du Bureau.

Etait excusé : M. Patrice VOIRIN

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 10

Membres Votants : 10

Le Président informe les membres du Bureau que lors de sa venue sur le territoire communautaire à l'occasion de l'inauguration de la Maison de Pays à Bologne, M. le Préfet a apprécié le travail réalisé par la Communauté de Communes.

### **Mutualisation : recours et mise à disposition de personnel en contrats aidés**

Le Président indique que plusieurs Maires de communes souhaitent bénéficier de personnels techniques pour des réalisations de petits travaux ou chantiers ponctuels. Le SIVOM Les Colchiques ayant déjà expérimenté la mise à disposition de personnel en contrat aidé, souhaite également bénéficier d'agents à certaines périodes de l'année, notamment durant les vacances d'été.

Un tableau reprenant les tâches effectuées par différents prestataires (Tremplin 52, services techniques de Froncles, employé intercommunal, association randonnée...) est remis aux membres du Bureau. Un second tableau fait part du coût de l'heure pour la Communauté de communes en fonction des différents intervenants.

Après analyse des besoins intercommunaux mais également des demandes de certaines communes, le Bureau propose de recruter 3 agents techniques à temps plein, comme suit : 1 agent en contrat aidé qui serait encadrant de l'équipe et deux jeunes en contrats d'avenir.

Ces personnes seraient recrutées à temps plein et mises à disposition des communes qui le souhaitent, pour effectuer des chantiers ponctuels.

Une convention entre la communauté de communes et la commune demandeuse serait signée et réglerait les conditions de mises à disposition, notamment financières. Le matériel utilisé par les employés serait facturé selon un forfait.

Le Président rappelle que ce principe est déjà exercé au niveau de la commune de Froncles qui met à disposition de la communauté de communes, son service technique, pour l'entretien des meublés et la halte nautique de Froncles.

M. Roy indique également que le patrimoine communal rénové par la communauté de communes n'est dans la plupart des cas pas entretenu. Les agents recrutés pourraient intervenir sur l'entretien de ce patrimoine.

Il serait nécessaire d'acheter du matériel ainsi qu'un véhicule d'occasion pouvant être financé par le Conseil Général au titre du FGTR.

Après délibération, le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition qui sera soumise au conseil communautaire par M. ROY, rapporteur de cette délibération.

Le Président ajoute que Charles travaille actuellement sur des propositions de services à destination des communes, suite aux décisions de la commission mutualisation. Sont notamment à l'étude la mise en concurrence pour du balayage de rues, un groupement de commandes pour l'achat de produits divers (enrobé, sel de déneigement, produits phytosanitaires...).

M. Gullaud précise qu'une formation commune en intra est déjà prévue pour la certification obligatoire des agents à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Ces services seront proposés à la demande aux communes qui souhaitent les utiliser. Des conventions seront proposées à cet effet.

### **Participation employeur : contrats de prévoyance du personnel**

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 offre la possibilité aux collectivités la possibilité de mettre en place un dispositif d'aide à la cotisation des agents pour une complémentaire santé ou un contrat de prévoyance, notamment maintien de salaire.

Nadège TOUTAIN précise que des agents sont intéressés par ce dernier type de contrat et présente différentes simulations financières.

Après en avoir délibéré et compte tenu du fait que la Communauté de Communes propose déjà aux agents un dispositif d'aide sociale par le biais de son adhésion au CNAS, les membres du Bureau proposent de ne pas participer au dispositif présenté.

### **Développement économique**

Le Président fait part d'une nouvelle demande de M. Durné au sujet de l'achat d'un bâtiment et d'un terrain à la zone d'activités La Rochelotte de Froncles. Il s'agit de l'acquisition d'une partie du bâtiment actuellement occupé par sa société en location. M. Durné a joint à sa demande une notice explicative de son avant projet pour lequel l'objet est la conception de la maintenance des outillages dans le métier du traitement de surface.

M. Maillot indique que contrairement à sa précédente demande, l'objet de l'acquisition du bâtiment est argumenté et cohérent. Le Président indique que la cession d'une partie du bâtiment ne poserait pas de problème compte-tenu de la séparation déjà réalisée et des réseaux et accès distincts. Il émet toutefois une restriction sur la vente du terrain.

Les membres du Bureau après avoir entendu l'argumentaire proposé par M. Durné et considéré le fait qu'aucune demande de location ne laisse présager une utilisation plus conséquente du site, acceptent par 9 voix pour une abstention, la vente d'une partie du bâtiment. Ils ne souhaitent pas la vente du terrain demandé. M. Maillot est chargé de rapporter cette délibération à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

### **Fonds de concours insonorisation salle Maison de Pays**

M. Roy fait part des problèmes d'insonorisation, constatés à la Maison de Pays. Il souhaite proposer au conseil municipal de Bologne, de participer au titre d'un fonds de concours, aux travaux d'insonorisation, à hauteur de 50%. Des subventions pouvant être reçues, la participation de la communauté de communes et de la commune de Bologne s'élèverait à 4 390.62 € chacune. Des délibérations concordantes doivent être prises par les deux collectivités en cas d'accord à ce sujet.

Le Bureau accepte cette proposition qui sera rapportée en assemblée générale par M. Roy.

### **Auditions de fin d'année**

Valérie Martin, Directrice de l'école intercommunale de musique et théâtre, sollicite l'avis du Bureau au sujet du lieu des traditionnelles auditions musicales de fin d'année. Après en avoir délibéré, les membres du Bureau proposent la Maison de Pays comme lieu d'accueil pour l'édition 2014. Cette proposition sera faite à la directrice de l'école de musique et présentée au conseil communautaire par Mme Doré.

### **Réforme des rythmes scolaires – compétence scolaire**

Le Président indique que les directeurs d'écoles et les collectivités doivent remettre leur avant-projet éducatif territorial à l'inspection académique pour le 15 novembre 2013. L'organisation du temps scolaire devra être arrêtée.

En l'absence de projet éducatif territorial, l'aménagement des rythmes scolaires ne pourra pas bénéficier d'un régime dérogatoire.

Les Communautés de Communes pourront bénéficier du fonds d'amorçage de l'Etat pour le financement des activités mises en place, uniquement si la compétence scolaire leur a été transférée (art.47 du projet de loi portant refondation de l'école).

En outre, une estimation sur les retombées fiscales de ce transfert sera demandée à la direction générale des finances publiques. D'ores et déjà, cette direction a assuré à M. Maillot que ce transfert n'aurait aucune incidence sur la Dotation Globale de Fonctionnement des communes, par contre celle de la communauté de communes serait bonifiée.

Le Président souligne également qu'outre le fait de favoriser le maintien du collège de Froncles, la gestion de la compétence scolaire par la communauté de communes permettra de coordonner l'ensemble du temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le transfert serait effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Un audit va être réalisé en interne sur la délégation de services publics confiée aux Francas pour la gestion des accueils de loisirs. A cette occasion un projet d'organisation de l'ensemble des temps d'accueils « enfant » y compris temps scolaire, va être réalisé. Ce travail sera rendu pour le mois de mars afin d'intégrer les modifications budgétaires attendues dès 2014.

Pour les communes de Sexfontaines, Rouécourt, Guindrecourt-sur-Blaise et Daillancourt, la question sera posée à la Préfecture de savoir comment la compétence scolaire peut-être reprise compte-tenu de la scolarisation des enfants sur un territoire non communautaire.

Au niveau des bâtiments scolaires, M. Majorkiewicz demande si ceux de Vignory seraient également mis à disposition de fait, à la communauté de communes en cas de transfert de la compétence scolaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau accepte à l'unanimité la proposition de transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes.

Le Président informe qu'une analyse sera effectuée afin d'apporter au conseil de communauté suffisamment d'éléments d'aide à la décision.

M. Maillot sera rapporteur de cette délibération au prochain conseil communautaire.

### **Travaux bâtiment multi-accueils Froncles**

Le Président indique que les premiers plans ont été étudiés et modifiés par les futurs utilisateurs (micro-crèche, eimt...).

L'isolation sera extérieure permettant ainsi à la fois d'embellir les façades et de garder de l'espace intérieur.

Une chaudière séparée des logements HAMARIS sera installée.

M. Maillot confirme que la modification des dossiers de subventions telle que présentée lors du dernier conseil communautaire a été acceptée par M. le Préfet au titre de la DETR. La Région a également confirmé sa participation financière.

### **Questions diverses :**

Pot de départ de M. Gayet : Le Bureau donne son accord pour l'organisation d'un pot de départ à l'occasion de la retraite de M. Gayet.

M. Maillot souhaite la diffusion d'un document 4 pages spéciales « finances » avec explication des investissements réalisés par la communauté de communes et l'impact sur la fiscalité.

Il demande à M. Roy de poursuivre le travail engagé sur le document de communication qui devait paraître en début d'année.

MARPA : Le Président indique la possibilité de supprimer le CIAS et de gérer la comptabilité de la MARPA en budget annexe. Cela permettrait d'alléger la gestion de l'établissement et de simplifier les démarches administratives. La question est posée aux services de la Direction des Finances Publiques.

Zone horticole de Vraincourt :

Laurent PIOT demande l'autorisation d'utiliser une partie du terrain intercommunale vers la voix ferrée.